

Règlement officiel

1. Commanditaire

La *Bourse des Champions de Demain* (le « Concours ») est commanditée par Papa Johns® Canada, Icon Tower II, 301-10154 104 St NW, Edmonton, AB, T5J 1A7 (« Commanditaire »), en partenariat avec la Ligue canadienne de hockey (CHL®).

2. Admissibilité

Les candidats admissibles sont des résidents légaux du Canada qui :

- Sont âgés de moins de 18 ans au 31 mars 2026; et
- Sont inscrits et participent activement à un programme, une ligue ou une équipe de hockey au Canada (niveau mineur, scolaire ou communautaire) pendant la période de mise en nomination, définie ci-dessous.

Les personnes éligibles pour proposer une nomination sont des adultes ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, sont résidents canadiens, et occupent l'un des rôles suivants pour le candidat : parent, tuteur, entraîneur, enseignant ou mentor adulte.

Les employés, dirigeants et administrateurs du commanditaire, de la LCH, de leurs affiliés, filiales, franchisés, agences de publicité ou de promotion, ou de toute autre partie impliquée dans le développement ou l'administration du concours, ainsi que les membres de la famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit que ces individus ne sont pas admissibles à participer, que ce soit en tant que proposeur ou candidat. Pour les présents règlements officiels, « famille immédiate » désigne la mère, le père, la sœur, le frère, les fils, les filles, y compris les relations par alliance, le conjoint, y compris le conjoint de fait, peu importe où résident les personnes susmentionnées.

Ce concours est nul et sans effet là où la loi l'interdit.

3. Période de mise en nomination

Les nominations ouvrent **le 6 janvier 2026 à 00 h 00. HE** et se termineront **le 31 mars 2026, à 23 h 59. HE** (« Période de nomination »).

Pendant la période de nomination, les proposeurs admissibles peuvent soumettre des nominations comme décrit à la section 4 ci-dessous.

4. Comment participer

Pendant la période de mise en nomination, les personnes qui proposent des candidatures et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence doivent remplir le formulaire de nomination officiel disponible à <https://contests.chl.ca/papajohnsFR>.

Chaque nomination doit inclure :

- le nom complet du proposant, son courriel, son numéro de téléphone incluant l'indicatif régional, et sa relation avec le candidat.
- Le nom complet du candidat, son âge, sa province, et le nom de l'affiliation/équipe de hockey.

Un court essai (maximum 500 mots) décrivant pourquoi le candidat incarne l'esprit d'un *Champion de Demain* — par le biais du leadership, du travail d'équipe, de l'implication ou impact communautaire, de la dévotion à la croissance personnelle et à l'excellence en hockey. Un proposant ne peut nommer un individu qu'une seule fois. Un proposant peut nommer différentes personnes, mais chaque soumission

de nomination doit être complètement différente et unique au candidat. Les soumissions incomplètes ou en double peuvent être disqualifiées.

5. Processus de sélection

Toutes les mises en nomination admissibles seront examinées par un jury composé de représentants de Papa Johns® Canada et de la LCH®. Les nominations seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Leadership & Travail d'équipe (sur et hors glace)	30 %
Implication ou impact communautaire	25 %
Dévotion à la croissance personnelle et à l'excellence en hockey	25 %
Clarté et force de l'histoire du candidat (telles que démontrées dans la soumission de nomination)	20 %

Le candidat recevant le score global combiné le plus élevé sera considéré comme le gagnant du grand prix, sous réserve de la vérification de l'admissibilité et de la conformité avec ces règles officielles. En cas d'égalité, le candidat ayant le score le plus élevé dans le critère de leadership et de travail d'équipe sera considéré comme le candidat sélectionné. Si une égalité persiste, le candidat ayant le score le plus élevé en implication ou impact communautaire sera considéré comme le candidat sélectionné.

6. Détails du prix

Il y a un (1) grand prix à gagner, consistant en :

- Bourse d'études de 25 000 \$ CAD

Attribuée sous forme de chèque libellé au nom du gagnant. Bien que la bourse soit destinée à soutenir les objectifs éducatifs, sportifs ou de développement personnel du gagnant (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de scolarité, la formation, le développement du hockey, l'équipement ou les programmes communautaires), aucune utilisation spécifique des fonds ne sera requise comme condition d'acceptation du prix, sauf si la loi l'interdit autrement.

- Voyage VIP pour deux (2) personnes au week-end du championnat de la Coupe Memorial 2026, consistant en :

- Transport aller-retour pour le gagnant et un (1) invité vers la ville hôte de la Coupe Memorial 2026 (le mode de transport sera déterminé par les commanditaires à leur seule discrétion et peut inclure un billet d'avion en classe économique, un voyage en train ou un transport terrestre selon la proximité du gagnant à l'événement).
- Hébergement à l'hôtel standard pour un maximum de trois (3) nuits consécutives (une (1) chambre, occupation double) dans un hôtel sélectionné par les commanditaires.
- Deux (2) billets pour assister à des événements sélectionnés du week-end du championnat de la Coupe Memorial, y compris le match final du championnat (emplacements des sièges déterminés par les commanditaires).

- Transport terrestre entre l'hôtel et les lieux des événements prévus, si jugé nécessaire par les commanditaires.
- Un forfait de bienvenue VIP aux couleurs de Papa Johns® Canada et de la LCH, détails à déterminer par les commanditaires.

Le voyage doit être effectué aux dates spécifiées par les commanditaires. Si le gagnant est incapable de voyager aux dates désignées, le prix (ou toute partie de celui-ci) peut être perdu. Toute dépense non spécifiquement décrite comme étant incluse dans le prix relève de la seule responsabilité du gagnant et de son compagnon de voyage. Tous les arrangements de voyage doivent être faits par l'entremise du commanditaire ou de son représentant désigné. Le compagnon de voyage doit remplir et retourner une décharge de responsabilité avant le voyage.

Comme condition pour être déclaré gagnant, le candidat sélectionné (ou son parent/tuteur légal s'il est mineur) peut être tenu de répondre correctement à une question d'habileté mathématique à durée limitée sans assistance.

Valeur au détail approximative (VDA)

La valeur au détail approximative (VDA) du voyage VIP pour deux (2) variera en fonction de la ville de résidence du gagnant et de l'emplacement de la Coupe Memorial 2026. La VDA sera déterminée au moment de l'attribution et peut fluctuer en fonction des coûts de voyage et de la disponibilité des hôtels. La valeur réelle variera selon la ville de résidence du gagnant et les arrangements de voyage finaux. Aucune substitution en espèces n'est permise. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer tout élément du prix par un autre de valeur égale ou supérieure si nécessaire.

Mineurs

Si le gagnant confirmé est mineur dans sa province ou son territoire de résidence :

- Le gagnant doit être accompagné lors du voyage par son parent ou tuteur légal.
- Le parent ou tuteur légal sera responsable de signer tous les documents requis, y compris, mais sans s'y limiter, la Déclaration d'admissibilité, la Décharge, et toute renonciation liée au voyage ou à la publicité.
- Le défaut du parent ou tuteur légal d'accompagner le mineur ou de signer les documents requis peut entraîner la perte du prix.

7. Mécanisme de don

Ce qui suit décrit la contribution caritative que Papa Johns® Canada fera en lien avec la promotion. Ce mécanisme est distinct de, et ne fait pas partie de, la portion Concours du programme.

Entre le 6 janvier 2026 et le 30 juin 2026 (la « Période de Don »), Papa Johns® Canada fera un don de **1 \$ CAD** pour chaque commande de **35 \$ ou plus** passée en ligne sur papajohns.ca en utilisant le code promo **CHLCHAMPS**, jusqu'à un **don total maximum de 100 000 \$ CAD** (le « Fonds Champions de Demain »). Les clients ne font pas un don; leurs achats admissibles déclenchent une contribution de la part de Papa Johns® Canada. Les achats des clients ne sont **pas** déductibles d'impôt.

Répartition du Fonds Champions de Demain :

- **25 000 \$ CAD** financeront la bourse nationale Champions de Demain (attribuée dans le cadre du Concours).

- **Le montant restant (jusqu'à 75 000 \$ CAD)** sera distribué aux programmes de hockey pour les jeunes au niveau provincial à l'échelle du Canada, en collaboration avec la CHL®, pour renforcer les parcours des joueurs locaux et l'accessibilité au jeu.

Papa Johns® Canada contribuera **jusqu'à 100 000 \$ CAD au total** pendant la Période de don, selon le nombre total de commandes admissibles passées en utilisant le code promo CHLCHAMPS.

8. Notification du candidat sélectionné

Le candidat sélectionné et le proposant seront contactés par courriel et/ou téléphone avant le 15 avril 2026.

Le candidat sélectionné doit répondre à la notification dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Si le candidat sélectionné est mineur dans sa province ou territoire de résidence, son parent ou tuteur légal doit également répondre dans le même délai de cinq (5) jours ouvrables.

À la suite d'une réponse en temps opportun, le candidat sélectionné (et son parent ou tuteur légal, le cas échéant) doit compléter toutes les étapes de confirmation requises, qui incluent, sans s'y limiter, l'exécution et le retour d'un Affidavit d'admissibilité, d'une décharge de responsabilité et d'un formulaire de consentement à la publicité.

Si le candidat sélectionné (ou son parent ou tuteur légal, le cas échéant) ne répond pas dans le délai requis, ne complète pas la documentation requise, ou est autrement jugé inadmissible, le candidat peut être disqualifié et un candidat suppléant peut être sélectionné à la discrétion des commanditaires.

Le gagnant confirmé sera annoncé publiquement d'ici le 1er mai 2026.

9. Décharge de responsabilité / Consentement à la publicité

En soumettant une nomination, le **nominateur** déclare qu'il a obtenu toutes les permissions nécessaires pour fournir des informations sur le candidat aux fins de l'administration du concours.

En participant, **les nominants et les nominés** (et, si un nominé est mineur, le parent ou le tuteur légal du nominé en son nom) dégagent et mettent à couvert le commanditaire, la LCH®, leurs affiliés, filiales, franchisés, agences de publicité et de promotion, et toutes les autres parties impliquées dans le développement ou l'administration de ce concours, y compris les fournisseurs de matériaux ou de services liés au Concours, ainsi que tous leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Renonciataires »), de toute responsabilité découlant de ou liée à la participation au concours ou à l'attribution, la réception, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, tel que décrit plus en détail dans la section limitation de responsabilité.

Les droits de publicité sont accordés **uniquement par le gagnant confirmé** (et le parent ou tuteur légal du gagnant, si le gagnant est mineur). L'acceptation du prix constitue le consentement irrévocable du gagnant (et, le cas échéant, de son parent ou tuteur légal) pour que le Commanditaire et la LCH® utilisent le nom, la ressemblance, l'image, les informations biographiques et le contenu soumis du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles et de publicité, dans tout média connu ou développé ultérieurement, mondialement et à perpétuité, sans compensation ou notification supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit.

10. Limitation de responsabilité : Les renonciataires n'acceptent aucune responsabilité, et chaque personne qui propose une candidature, en participant, ainsi que le gagnant confirmé acceptent de libérer et de tenir indemnes les renonciataires de toute perte, dommage, action, demande, responsabilité ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant de, ou en lien avec la participation au concours ou la collecte et la participation au prix ou à toute partie de celui-ci.

11. Participants disqualifiés : Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge, à sa seule discrétion, en train de manipuler le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours ou du site Web du concours. Dans les circonstances suivantes, les nominants seront disqualifiés et toutes leurs nominations seront jugées nulles et disqualifiées : soumissions générées par script, macro, robotique, programme ou autres moyens automatisés; nominants / nominés qui ne respectent pas ou ne satisfont pas à une ou toutes les conditions énoncées dans ces règles officielles, y compris le défaut de fournir au commanditaire une preuve d'identité; soumissions soumises par des moyens non autorisés, interdits ou illicites; soumissions contenant de fausses informations; nominants utilisant plus d'une adresse courriel pour soumettre des soumissions; nominants manipulant ou tentant de manipuler le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours ou du site Web du concours; nominants agissant de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler tout autre participant, l'organisation indépendante du concours, les agences de publicité et de promotion; le commanditaire ou le représentant ou agent du commanditaire; participants tentant de saper le fonctionnement légitime du concours, par exemple, en trichant, piratant, trompant ou en utilisant d'autres pratiques de jeu déloyales. Si le commanditaire soupçonne l'une de ces circonstances, le participant sera contacté dès que possible. Toutes les soumissions deviennent la propriété du Commanditaire dès leur réception et aucune ne sera retournée.

12. Conditions générales

- Le commanditaire se réserve le droit de modifier ces règles officielles et d'annuler, suspendre ou modifier ce concours pour quelque raison que ce soit, y compris la fraude, des défaillances techniques ou des actes de la nature.
- Le commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les soumissions de candidatures perdues, tardives, mal dirigées, brouillées ou incomplètes, les soumissions altérées ou autrement irrégulières, les soumissions soumises avec un courriel invalide, ou toute soumission qui viole ces règles officielles telles que déterminées par le commanditaire à sa seule discrétion, qui seront disqualifiées.
- En participant, les personnes qui proposent une candidature reconnaissent avoir lu et compris les règles officielles et acceptent de s'y conformer ainsi qu'à toutes les décisions du jury et du commanditaire, qui sont finales et exécutoires pour toutes les questions relatives à ce concours.
- Le prix n'est pas transférable et doit être accepté tel qu'attribué sans substitution d'aucune sorte, sauf à la seule discrétion du commanditaire.
- Le commanditaire se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des personnes qui proposent des candidatures et des candidats à tout moment.

- Le concours est nul là où la loi l'interdit.
- Tous les montants sont en dollars canadiens.

13. Confidentialité

Toutes les informations personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'administration de ce concours et conformément à la politique de confidentialité de Papa Johns® Canada à l'adresse <https://www.papajohns.ca/privacy-policy>

14. Droit applicable

Ce concours est régi par les lois de la province de l'Alberta et les lois fédérales du Canada applicables. Tous les litiges seront résolus devant les tribunaux de l'Alberta, Canada.

15. Avis de marque de commerce

CHL® et Coupe Memorial® sont des marques déposées de la Ligue canadienne de hockey. Papa Johns® et le logo Papa Johns® sont des marques déposées de Papa John's International, Inc., utilisées sous licence.

16. Résumé des dates clés

Étape	Date
Ouverture des nominations	6 janvier 2026
Clôture des nominations	31 mars 2026
Contact du gagnant	Au plus tard le 15 avril 2026
Annonce du gagnant	Au plus tard le 1er mai 2026
Période de donation	6 janvier 2026 – 30 juin 2026
Plafond de donation	100 000 \$ CAD

17. Règles régissent : Le concours sera mené conformément aux règles officielles en anglais à <https://contests.chl.ca/papajohnsFR>, qui prévaudront, régiront et contrôleront en cas d'incohérence avec tout matériel lié au concours, y compris mais sans s'y limiter, les règles en français.

18. Responsabilité fiscale. En cas de responsabilité fiscale, il incombera au gagnant d'en informer le service fiscal pertinent de son propre gouvernement. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité ou obligation concernant la fiscalité ou tout autre coût engagé en lien avec le prix reçu dans ce concours.

19. Coordonnées

Pour toute question concernant ces règles officielles, contactez :

Papa Johns® Canada Marketing

Courriel : ahodson@atzag.ca